

Après le discours du premier ministre, l'orateur suivant fut le ministre de la justice, qui parla dans le même sens.

M. LANDERKIN : L'appela-t-il aussi Patrick ?

M. BLAKE : Oh ! non ; je crois qu'il n'eût pas trouvé la chose digne de lui. Il n'y a que le premier ministre qui puisse se permettre une telle licence. Voici comment s'exprima le ministre de la justice :

Nous avons dans la province d'Ontario à faire face aux calomnieux. Des hommes qui vous représentent au parlement sont accusés sur tous les *hauts* d'avoir souillé leurs mains en pillant le trésor public. Dans les discours prononcés à Ontario, j'observe que ce genre d'attaque n'est pas aussi fréquemment employé que dans les parties éloignées du Canada. Pendant un certain temps, ces calomnieux ont été, dans la Chambre des Communes, réfutés les uns après les autres au moyen de preuves les plus concluantes (applaudissements).

Dernièrement encore, il a plu à M. Blake, comme sir John A. Macdonald vous l'a dit, de choisir pour victime un monsieur Burns, qui n'est pas aussi bien connu dans Ontario, que le sont les représentants de cette province. Cette victime est des provinces maritimes. Le cas de M. Burns a été cité de *hustings* en *hustings*, comme si ce monsieur avait été le plus grand misérable qui ait jamais déshonoré le parlement de son pays.

Or, M. Burns est un homme d'un caractère des plus honorables, et M. Blake eût-il dix fois plus de courage qu'il n'en a, n'oserais pas l'attaquer dans sa propre province (applaudissements) ; mais c'est plus aisé sans doute, de calomnier M. Burns dans les localités où il n'est pas aussi bien connu que dans les provinces maritimes.

Sans vouloir révoquer ce que vient de dire sir John A. Macdonald, on me permettra cependant, de signaler de nouveau quelques-uns des faits, pour vous montrer jusqu'à quel point nos adversaires se sont montrés peu scrupuleux à l'égard de M. Burns. Il s'agissait tout simplement d'un membre du parlement désirant obtenir la construction d'un chemin de fer pour le district qu'il représentait. Ce district, habité par une population frugale et laborieuse, mais ne se distinguant pas par son esprit d'entreprise, avait droit à un encouragement du gouvernement, qui lui permit de développer son industrie (applaudissements), et M. Burns crut qu'il devait, en sa qualité de représentant du peuple, aider de sa propre bourse à la construction du chemin dont je viens de parler. (Coutez, écoutez.) Mais il contribua à cette entreprise trop libéralement pour pouvoir réaliser un profit, et sa contribution n'eut d'autre mobile que la sympathie qu'il éprouvait pour ceux dont il était le représentant en parlement. C'est dans ces circonstances qu'il se leva en parlement et dit : " Nous avons fait tout ce que l'on pouvait attendre de nous ; voulez-vous, maintenant, faire pour notre chemin de fer ce que vous avez fait pour les chemins de fer d'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse ? " et nous avons répondu favorablement aux intérêts que M. Burns représentait : — " Nous vous accorderons la subvention ordinaire qui est accordée aux chemins de fer de ce genre. " Ce fait est connu de tout le parlement, et cependant, la conduite de M. Burns a été dénoncée, M. Blake a dit sur toutes les plateformes où il s'est fait entendre, dans Ontario, que M. Burns était un député corrompu, parce qu'il avait reçu onze piastres sur chaque douze piastres de subvention accordée au chemin de fer en question. Or, il n'a pas reçu un seul dollar. (Applaudissements.) Les fonds votés par le gouvernement en faveur de cette entreprise ont été dépensés pour l'exécution de celle-ci, c'est à dire, de la même manière dont M. Burns a dépensé, lui-même, les fonds qu'il a fournis. Cependant, ceux qui liront les affirmations de M. Blake, seront portés à croire que la subvention accordée par le gouvernement fédéral au chemin de fer en question, est tombée dans la bourse de M. Burns. Personne n'osera émettre cette opinion dans la province où ce chemin de fer est construit et, cependant, elle est émise au sein de la population intelligente d'Ontario.

M. Blake sait que le peuple des provinces maritimes ne peut se transporter dans Ontario pour se défendre ou pour confronter ses calomnieux. Mais Dieu merci, je suis capable, dans la province d'Ontario même, devant ceux qui ont entendu nos calomnieux, de prendre la défense de mes compatriotes et de ma province. (Applaudissements.) Oui, messieurs, la calomnie, telle est la politique de nos adversaires dans Ontario.

Ainsi, le ministre de la justice a déclaré, dans un langage que je suis disposé à qualifier de sophis-

M. BLAKE.

tique, que j'aurais dit ou insinué que la subvention accordée par le gouvernement était tombée directement dans la bourse de M. Burns. Je ne puis croire que mes paroles aient pu être comprises de cette manière.

L'exposé fait par moi porte, du commencement à la fin, que M. Burns était le propriétaire des onze douzièmes de l'entreprise, et que son intérêt représentait, par conséquent, les onze douzièmes de la subvention qui donnait de la valeur à cette entreprise. Mais vous allez voir, maintenant, jusqu'à quel point et pendant combien de temps la subvention est restée hors de la bourse de M. Burns. Dans le fin fond, il est difficile de dire qu'il s'agit, ici, d'une compagnie qui a été subventionnée, parce que M. Burns est lui-même la compagnie. C'est un M. Burns constitué en corporation. Un douzième seulement du capital-actions appartient à d'autres capitalistes et, si mon information est exacte, une partie même de ce douzième est aussi sa propriété. Dans tous les cas, il est le propriétaire des onze douzièmes de la subvention obtenue par la compagnie, et la corporation Burns a reçu une part très considérable de cette subvention, admettant que d'autres capitalistes auraient un douzième des intérêts dans l'entreprise. La subvention du gouvernement s'est montée à \$224,000, ce qui porte à \$205,000 les onze douzièmes reçus par ce monsieur. La province du Nouveau-Brunswick, de son côté, a donné à l'entreprise environ \$180,000. La part de M. Burns a donc été, encore ici, de \$165,000, et M. Burns se trouve donc avoir reçu, tant du gouvernement fédéral que de sa province, la somme de \$370,000. Quant à la subvention du Nouveau-Brunswick, elle est une des ressources du chemin ; mais elle ne touche pas à la question des rapports de M. Burns avec l'exécutif ou le parlement fédéral. Or, vu les intérêts que ce monsieur avait sur ce chemin, on l'a tenu, pendant trois ou quatre ans, comme suspendu au clou. Un certain montant lui fut accordé en 1883 ; il reçut davantage en 1884 ; la subvention fut encore plus élevée en 1886 et en 1887. Voilà dans quelles conditions ce monsieur a pu, pendant ces années, conserver son indépendance en parlement. Mais on dit que ce cas n'a rien d'extraordinaire. Dans une adresse électorale qui vient d'être publiée dans un comté, j'observe les paroles suivantes exprimées par le candidat :

Pourquoi devrais-je encourir seul la censure publique, lorsque des dizaines de membres du parlement ont non seulement demandé et obtenu des concessions forestières pour eux-mêmes ; mais votent tous les jours des sommes d'argent qui doivent tomber dans leurs propres bourses ? Je ne puis le comprendre.

M. CHARLTON : Quel est ce candidat ?

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Son nom est John Charles Rykert.

M. BLAKE :—Je dirai de suite ce que j'ai déjà exprimé ailleurs sur la question qui nous occupe présentement. Il y a une distinction à faire entre un honorable député qui est intéressé et qui s'intéresse convenablement au succès d'une entreprise, lorsqu'il s'agit de l'intérêt de son comté, et un honorable député qui est véritablement le seul intéressé dans une entreprise, et à qui revient réellement la subvention accordée par l'exécutif par l'entremise du parlement dirigé par ce dernier, et cette distinction saute aux yeux de tous. Mais il y a plus. Le cas dont il s'agit présentement est un exemple qui fait voir l'immoralité de la ligne de conduite